

# ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

### ARRETE MUNICIPAL N° 26/2022

#### PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES PROJETS DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R153-8 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-9 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 27 novembre 2018 ayant prescrit la révision du PLU ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2022 ayant arrêté le projet de révision du PLU et tiré le bilan de la concertation ;

**Vu** la décision du Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement - Réseau 31 en date du 25 mai 2022 validant le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et décidant de le soumettre à enquête publique ;

**Vu** le courrier au tribunal administratif du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 en date du 9 mai 2022 désignant la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières comme autorité compétente pour l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique ;

**Vu** la décision N° E22000051 / 31 en date du 9 mai 2022 de Madame la Présidente du tribunal administratif de TOULOUSE désignant Madame Annie-Claude VERCHERE en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;**

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Les principaux objectifs du projet de révision du PLU sont :

- ✓ Maintenir les grands équilibres du territoire et préserver le cadre de vie rural de qualité ;
- ✓ Placer la centralité villageoise au cœur du projet ;
- ✓ Définir un développement économique répondant à des besoins à plusieurs échelles.

Les principales caractéristiques du projet de zonage d'assainissement des eaux usées sont :

- ✓ De traduire la réalité de l'assainissement actuel et futur à l'échelle de la commune ;
- ✓ D'établir un programme d'action pour mettre en conformité les installations d'ANC non conformes ;
- ✓ D'assurer la cohérence avec le zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision.

**Article 2.** La durée prévue de l'enquête publique est de trente-six (36) jours, du 20 juin 2022 à 9 heures au 25 juillet 2022 à 17 heures ;

# ARRÊTÉS

**Article 3.** Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie ainsi qu'au siège et sur le site de Plaisance du Touch du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 et sur les lieux suivants de la commune :

- Panneau d'affichage salle des fêtes du Parayre ;
- Panneau d'affichage « Les Nozes » ;
- Panneau d'affichage « La Salvetat de Sainte Foy » ;
- Sur les quatre secteurs concernés par une zone à urbaniser dans le projet de PLU arrêté ;
- Sur la barrière de la station d'épuration.

**Article 4.** A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU et le Syndicat RESEAU 31 délibérera pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées ;

**Article 5.** Madame Annie-Claude VERCHERE, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**Article 6.** Le dossier d'enquête comprenant les projets de révision du PLU et de zonage d'assainissement des eaux usées et les pièces qui les accompagnent : concernant la révision du PLU : le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées ; concernant le zonage d'assainissement des eaux usées : le dossier comprenant les informations environnementales, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres>

- en format papier à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- Le lundi-mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le mercredi de 9h00 à 12h00.
- Le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 un samedi sur deux (semaines impaires)

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières aux jours et horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus ;

**Article 7.** Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire enquêteur – Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières, 2 avenue du 8 mai 1945, 31470 Sainte-Foy-de-Peyrolières. Tout document reçu après l'heure de clôture ne pourrait être pris en considération, notamment ceux envoyés le jour de la clôture mais parvenus le lendemain ou au-delà. Le cachet de la poste ne saurait faire foi ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres@mail.registre-numerique.fr)

- directement sur le registre numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique et celles recueillies sous format papier seront accessibles sur le site Internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres>

# ARRÊTÉS

**Article 8.** Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières aux jours et heures suivants :

- Le lundi 20 juin 2022 de 9h à 12h ;
- Le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 30 juin 2022 de 13h30 à 17h ;
- Le lundi 25 juillet 2022 de 13h30 à 17h.

**Article 9 :** Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, afin d'assurer la protection de tous, les mesures suivantes seront prises :

- Mise à disposition de chaises dans le hall d'accueil pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et aération du lieu d'enquête à des intervalles réguliers ;
- Port du masque recommandé.

**Article 10.** Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Article 11.** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

**Article 12.** Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur les sites Internet suivant : <https://sainte-foy-de-peyrolieres.fr> et [www.reseau31.fr](http://www.reseau31.fr)
- sur support papier, à la mairie et au siège de Réseau 31. Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

**Article 13.** Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de Monsieur le Maire ou Madame PORTE, élue en charge de l'urbanisme aux coordonnées suivantes :

[urbanisme@sainte-foy-de-peyrolieres.fr](mailto:urbanisme@sainte-foy-de-peyrolieres.fr)

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières,  
Le 31 mai 2022

Le Maire,  
François VIVES

